

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**  
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du  
Code de l'Action Sociale et des Familles)

**N° CCAS\_2022DC0042**

**OBJET : ILE AUX ENFANTS-CONCLUSION D'UNE CONVENTION- CLAIRE MORANDET**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° CCAS\_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

**CONSIDÉRANT** que le projet pédagogique de l'Île aux Enfants prévoit des animations d'éveil et de découvertes par le biais de spectacles ou d'ateliers au sein de la structure,

**CONSIDÉRANT** que dans ce cadre il apparaît opportun d'organiser des séances de psychomotricité, afin de favoriser le bien être corporel des enfants accueillis dans la structure petite enfance de l'Île aux Enfants,

**CONSIDÉRANT** que Madame Claire MORANDET - Cabinet Montplaisir Santé - 62 rue Saint Maximin - 69003 LYON, dispense des séances de psychomotricité adaptés à l'âge des enfants accueillis en EAJE et qu'il répond aux besoins ainsi qu'aux critères des établissements en terme de tarif et de disponibilité.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : De signer avec Madame Claire MORANDET - Cabinet Montplaisir Santé - 62 rue Saint Maximin - 69003 LYON, une convention de prestation au bénéfice des enfants de l'EAJE l'Île aux Enfants.

**ARTICLE 2** : Quatre ateliers de deux heures destinés à 3 groupes d'enfants à chaque session (12 maximum) se dérouleront entre mai et décembre 2022, les horaires et jours d'interventions seront définis avec l'équipe à l'EAJE l'Île aux Enfants : 61-63 avenue de Corbetta- 69960 CORBAS.

**ARTICLE 3** : Le coût total maximum de ces ateliers est fixé à 644,00 Euros TTC (soit 560,00 € d'intervention et 84,00€ de frais de déplacement). Le règlement sera effectué sur présentation d'une facture conforme adressée à l'issue des ateliers. La dépense est imputée au chapitre 011 fonction 64 compte 6288 du budget de l'IAE.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.